



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/2003/6  
7 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen  
(Trente-cinquième session, Genève, 16-19 septembre 2003)  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**LES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION  
ATMOSPHERIQUE ET LEURS COÛTS**

**Rapport établi par le Président et les membres du Groupe d'experts des questions  
techno-économiques en consultation avec le secrétariat**

**Introduction**

1. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis au cours des quatre dernières réunions qui se sont tenues dans le cadre des travaux du Groupe d'experts des questions techno-économiques: réunion du groupe directeur du Groupe d'experts (23 janvier 2003); atelier sur la base de données techno-économiques (3 avril 2003); réunion du Groupe d'experts (4 avril 2003); et réunion commune du Groupe d'experts des questions techno-économiques et du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac (11 et 12 juin 2003). Les comptes rendus des réunions et les interventions pourront être consultés sur le site Web du Groupe d'experts des questions techno-économiques à l'adresse suivante:  
[http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei\\_index.htm](http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei_index.htm).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

## **I. RÉUNION DU GROUPE DIRECTEUR DU GROUPE D'EXPERTS DES QUESTIONS TECHNO-ÉCONOMIQUES (23 JANVIER 2003)**

### **A. Participation et objectifs de la réunion**

2. Le groupe directeur du Groupe d'experts des questions techno-économiques s'est réuni le 23 janvier 2003 à Paris en vue de mieux définir ses objectifs et d'établir un calendrier de travail. Cette réunion était organisée par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) et l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement (IFARE). Des représentants de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et du Ministère français de l'écologie et du développement durable étaient présents. Ont participé à la réunion des experts de France, d'Italie et du Royaume-Uni, de même que le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et un membre du secrétariat. Un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) était également présent. M. R. Bouscaren (France) a présidé la réunion.

3. Le groupe directeur a précisé que les principales tâches du Groupe d'experts étaient les suivantes: a) donner un aperçu des renseignements disponibles sur le coût des techniques de réduction des émissions atmosphériques; b) fournir les données pertinentes au CMEI en vue de leur utilisation dans le Modèle régional pour l'information et la simulation en matière d'acidification (RAINS) pour la mise au point de modèles d'évaluation intégrée et l'établissement de courbes de coût au titre de la Convention. Les données en question seraient en outre utilisées pour élaborer des scénarios de référence aux fins du Programme CAFE (Un air pur pour l'Europe).

4. Il a été confirmé que 19 Parties avaient proposé des candidats pour le Groupe d'experts. M. R. Ballaman, Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, a dit qu'il espérait que d'autres Parties en feraient autant dans les mois à venir. Il a souligné combien il importait que le Groupe d'experts définisse des secteurs prioritaires pour la base de données techno-économiques et fixe un calendrier pour la fourniture de données au CMEI, compte tenu des contraintes du Programme CAFE.

5. Le groupe directeur a examiné les progrès accomplis dans l'élaboration de la base de données techno-économiques destinée à fournir des coûts moyens pour l'Europe et des valeurs par défaut pour les techniques de réduction des émissions par source. Il a également examiné un projet d'atelier visant à expliquer le fonctionnement de la base de données aux experts nationaux. Il a été souligné que la coopération avec le secteur industriel était l'une des tâches importantes confiées au Groupe d'experts, et une participation accrue des représentants de ce secteur a été préconisée. (La liste des associations industrielles qui collaborent avec le Groupe d'experts sera distribuée en tant que document non officiel.)

### **B. Coopération avec le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)**

6. Selon le groupe directeur, le Groupe d'experts collaborait étroitement avec le CMEI en vue d'assurer la compatibilité des données avec le modèle RAINS. M. M. Amann (CMEI) a fait observer qu'il importait de s'entendre sur les secteurs prioritaires ainsi que sur les règles relatives aux données agrégées.

7. Pour la construction initiale de la base de données techno-économiques, le groupe directeur a défini les secteurs prioritaires suivants: sources d'émission de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) visées dans la Directive sur les solvants de la Commission européenne; utilisation de peintures; procédés industriels (l'accent étant mis sur la réduction des particules); petites chaudières des secteurs résidentiel et commercial (particules issues de la combustion du bois); secteur des transports extraroutiers; combustion industrielle.

8. M<sup>me</sup> N. Allemand (CITEPA) a fait observer que des réunions spécifiques avaient été tenues à Paris en vue d'évaluer les techniques de réduction des émissions par source, pour chacun des secteurs suivants: utilisation de solvants/industrie chimique (4 novembre 2002); industrie pétrolière/acheminement de combustibles (5 novembre 2002); fer et acier/métaux non-ferreux (28 novembre 2002); produits minéraux (29 novembre 2003); transport extraroutier (16 décembre 2002); combustion/incinération (17 décembre 2002). Les comptes rendus et les documents de ces réunions peuvent être consultés à l'adresse suivante: [http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei\\_index.htm](http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei_index.htm). Il n'était pas prévu d'autres réunions sectorielles pour 2003 mais une série de petites réunions consacrées à des sources d'émissions spécifiques seraient organisées. Des représentants des milieux industriels y participeraient en vue de parvenir à un consensus sur la répartition des secteurs et la définition des coûts.

9. Le groupe directeur a confirmé que le Groupe d'experts établirait pour le CMEI un document de base sur les valeurs par défaut des coûts des techniques de réduction des émissions pour les installations de référence dans les secteurs prioritaires. La base de données de valeurs par défaut serait diffusée sur CD-ROM à toutes les Parties participantes, pour validation, puis remise au CMEI. Les valeurs par défaut prendraient en compte les facteurs d'émission, les données relatives aux coûts, les taux d'utilisation des techniques et les incertitudes. Les données relatives aux installations atypiques seraient ajoutées ultérieurement. Le processus de validation des données inclurait également des contrôles de la qualité et des tests de cohérence effectués par le CITEPA et l'IFARE puis par le CMEI, qui signaleraient aux Parties les incohérences et les anomalies techniques.

10. Il a été décidé que tous les documents de référence sur les catégories de sources seraient achevés au 31 mai 2003, et que les versions définitives de la base de données et du logiciel seraient établies avant le 15 juin 2003. Les données finales seraient fournies au CMEI avant la fin de 2003 de manière que les scénarios de référence puissent être élaborés pour le Programme CAFE en janvier 2004 au plus tard.

11. Le groupe directeur a décidé d'organiser un atelier pour faire une démonstration du logiciel et expliquer sa conception et son utilisation, et pour présenter les données par défaut aux experts nationaux (voir ci-dessous).

## **II. ATELIER SUR LES ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRATIQUES DE LA BASE DE DONNÉES (3 AVRIL 2003)**

12. Un atelier sur les méthodes afférentes au logiciel et à la base de données et sur l'utilisation de ces derniers outils s'est tenu le 3 avril 2003, à Paris. Il était organisé par le CITEPA et l'IFARE, en collaboration avec l'ADEME. Y ont participé des experts des pays suivants: Belgique, Finlande, France, Géorgie, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suède et

Royaume-Uni. Un représentant du CMEI et un membre du secrétariat étaient également présents. M. R. Bouscaren a présidé l'atelier.

13. L'atelier avait pour but de présenter aux experts nationaux le logiciel et la base de données techno-économiques mis au point par des consultants en collaboration avec le Groupe d'experts. M. B. Calaminus (IFARE) a exposé les principales caractéristiques du logiciel et les procédures que les experts de chaque pays devraient suivre pour recueillir des données nationales.

14. M. M. Ball (IFARE) a montré comment utiliser la base de données, conçue pour recueillir des informations sur les coûts et autres paramètres relatifs aux installations de référence et aux techniques de contrôle pour la réduction des émissions. En prenant pour exemples trois secteurs (centrales électriques, imprimerie et verre), il a montré comment le logiciel permettait d'accroître la fiabilité et la transparence des données et de rechercher des informations, y compris sur l'origine des données, les règles d'agrégation et la comparaison avec les données par défaut. Les techniques de réduction des émissions ont été divisées entre techniques primaires et techniques secondaires, tandis que l'efficacité des mesures de réduction des émissions a été calculée en fonction de l'efficacité d'élimination. Des facteurs d'émission (valeurs moyennes) ont été définis pour les émissions réduites et non réduites. Les premiers ont été calculés par rapport aux valeurs brutes à l'aide d'une combinaison de techniques.

15. Les participants ont bénéficié d'une formation informatique sur le tas en vue de se familiariser avec le système. M. Ball a souligné les limites de la base de données, à savoir qu'elle n'était pas destinée à indiquer le coût marginal des mesures de réduction ou le coût par tonne de polluant ni la marge de manœuvre restante. Le système serait amélioré et deviendrait plus convivial.

16. Le logiciel permettrait aux experts de décrire la situation de leur pays en matière de réduction des émissions et de comparer des valeurs sectorielles avec les valeurs par défaut du système. Une fois validées aux niveaux d'agrégation fixés, les données seraient transmises au CMEI pour être utilisées dans RAINS. Les résultats de la modélisation seraient alors utilisés par le CMEI pour établir des courbes de coût, et pourraient ensuite servir au Groupe d'experts lorsqu'il envisagerait de modifier les annexes techniques des protocoles se rapportant à la Convention.

17. Les participants à l'atelier ont reconnu que les Parties avaient eu du mal à fournir des données d'activité, s'agissant des projections notamment, mais ont souligné que ces données étaient essentielles pour mettre au point des scénarios de référence, afin d'évaluer les coûts relatifs des techniques et la part relative d'un type d'installation donné dans chaque pays.

### **III. RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES QUESTIONS TECHNO-ÉCONOMIQUES (4 AVRIL 2003)**

18. Après l'atelier consacré au logiciel, le Groupe d'experts s'est réuni le 4 avril 2003, à Paris. Cette réunion était organisée par le CITEPA et l'IFARE. Y ont participé des experts des pays suivants: Belgique, Finlande, France, Géorgie, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suède et Royaume-Uni. Des représentants de l'ADEME et du Ministère français de l'écologie et du développement durable ainsi qu'un représentant de la Commission européenne et un

représentant du CMEI étaient également présents, de même qu'un membre du Bureau du Groupe de travail des effets et un membre du secrétariat. M. R. Bouscaren a présidé la réunion.

19. La réunion avait pour objectif d'évaluer les progrès accomplis dans l'élaboration de la base de données techno-économiques et de s'entendre sur les paramètres de définition des coûts. Le Groupe d'experts a rappelé que son groupe directeur avait proposé des secteurs prioritaires tels que définis par le CMEI et des polluants prioritaires, prenant en compte les plus grandes sources de soufre, les oxydes d'azote, les COVNM et les particules.

20. M. R. Farret (France), qui représentait le Bureau du Groupe de travail des effets, a fait observer que les experts de la pollution atmosphérique traitaient de problèmes semblables à ceux auxquels le Groupe d'experts s'était attaqué, par exemple la présentation de données pour des modèles d'évaluation intégrée et des scénarios utilisés par le Programme CAFE, et a préconisé une coopération entre le Groupe d'experts et les experts des effets.

#### **A. Paramètres utilisés dans la base de données techno-économiques**

21. Le Groupe d'experts a examiné les paramètres à utiliser dans la base de données, y compris les coûts d'investissement, les frais d'exploitation fixes, les coûts liés aux catalyseurs (notamment le volume de catalyseur par unité de puissance installée, le coût unitaire et la durée de vie des catalyseurs), les taux d'intérêt, les prix de l'énergie et la durée de vie technique d'une installation de référence. Le coût de l'élimination des déchets pouvait également être inclus. Il a été observé que le changement de combustible en vue de réduire la pollution supposait un changement de prix.

22. L'un des paramètres importants figurant dans la base de données était le taux d'utilisation de la technique, c'est-à-dire la mesure dans laquelle une technologie anti-émissions donnée pouvait être appliquée à une installation de référence donnée. Lorsque les experts fourniraient des informations sur les options envisageables pour la réduction des émissions, ils devraient également fournir une estimation du taux d'utilisation. Le représentant du CMEI a confirmé que le Centre avait défini des taux d'utilisation par défaut mais qu'il espérait les vérifier au regard des taux utilisés à l'échelon national.

23. M. R. Maas, Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a déclaré que l'Équipe spéciale, de même que le Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques, avait décidé d'utiliser le paramètre «durée de vie technique» au lieu de «durée de vie économique», les prix de l'énergie taxes comprises et un taux d'actualisation de 4 %. Il a préconisé l'utilisation de ces paramètres pour la base de données techno-économiques. La base fournissait des valeurs par défaut pour chacun de ces indicateurs, et les Parties pouvaient choisir de les accepter ou bien utiliser leurs propres chiffres. Un test de cohérence décourageait les experts de fournir des valeurs se situant en dehors d'une fourchette donnée, et un espace était réservé aux commentaires ou explications. Comme tous les secteurs n'étaient pas pertinents pour toutes les Parties, on recommandait aux experts de se concentrer sur ceux qui étaient les plus importants dans leur pays.

24. Le Groupe d'experts a réfléchi aux paramètres qui devaient être nationaux, sectoriels ou propres aux installations. La liste des paramètres, avec indication des fourchettes et du mode de

traitement retenus dans la base de données, figure dans le compte rendu de la réunion, qui peut être consulté à l'adresse suivante: [http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei\\_index.htm](http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei_index.htm).

### **B. Organisation des données et calendrier des travaux futurs**

25. Le Groupe d'experts a examiné le rôle des experts nationaux et les procédures à suivre pour alimenter la base de données. Des documents de référence sur chacun des secteurs prioritaires ont été diffusés via le site Web du Groupe d'experts, les experts nationaux ayant deux semaines pour envoyer leurs commentaires. Les experts devaient consulter les milieux industriels et les services publics de leur pays en vue d'obtenir les valeurs requises pour la base de données, comme indiqué dans les documents de référence, puis entrer les données dans la base.

26. M. J. Cofala (CMEI) a précisé que dans les cas où les pays ne fourniraient pas de données ou lorsque celles-ci seraient incomplètes ou non fiables, les valeurs par défaut ou les estimations des experts seraient utilisées. Il a été décidé que le CMEI contacterait la Commission européenne en vue de déterminer s'il était possible, des points de vue technique et politique, de repousser à fin 2003 la finalisation du scénario de référence.

27. Compte tenu de la nécessité de mettre à jour le modèle RAINS en y ajoutant des informations relatives au secteur agricole, il a été décidé d'organiser une réunion commune du Groupe d'experts des questions techno-économiques et du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, et d'y inviter des représentants du comité agriculture et nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (les résultats de cette réunion sont exposés ci-dessous).

28. Il a été décidé que le Groupe d'experts des questions techno-économiques tiendrait sa prochaine réunion à Paris en novembre 2003. Il y examinerait les progrès accomplis dans l'obtention de données auprès des experts nationaux et approuverait la communication de données au CMEI pour des modèles d'évaluation intégrée.

### **IV. RÉUNION COMMUNE DU GROUPE D'EXPERTS DES QUESTIONS TECHNO-ÉCONOMIQUES ET DU GROUPE D'EXPERTS DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC (11 ET 12 JUIN 2003)**

29. Le Groupe d'experts des questions techno-économiques s'est réuni avec le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac les 11 et 12 juin 2003 à Paris. Cette réunion était organisée par le CITEPA et l'IFARE. Y ont participé des experts des pays suivants: Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Suisse et Royaume-Uni. Des représentants du Comité agriculture et nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions étaient également présents, de même que le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et un membre du secrétariat. M. R. Bouscaren a présidé la réunion et M. J. Webb (Royaume-Uni) l'a coprésidée en sa qualité de nouveau Président du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac. Les participants ont remercié M. Davidson, ancien Président du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, pour sa contribution aux travaux du Groupe de travail.

**A. Informations récentes sur les travaux du Groupe d'experts des questions techno-économiques**

30. M. R. Ballaman, Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, a rappelé que, conformément à l'article 10 du Protocole de Göteborg de 1999, pour les examens du Protocole, il serait tenu compte «des meilleures informations scientifiques disponibles sur les effets de l'acidification, de l'eutrophisation et de la pollution photochimique», ainsi que «de l'amélioration des bases de données sur les émissions et les techniques anti-émissions, concernant notamment l'ammoniac et les composés organiques volatils». Il a rappelé au Groupe de travail que le premier de ces examens devait commencer un an au plus tard après l'entrée en vigueur du Protocole. Puisque le processus d'examen comprendrait très probablement la mise à jour des annexes techniques, il serait important de prendre en compte des techniques qui pourraient être utilisées après 2010 ainsi que des scénarios de référence pour l'énergie, les transports et l'agriculture allant jusqu'à 2020.

31. M<sup>me</sup> B. Wachs, du secrétariat, a informé les participants de l'état d'avancement, au 1<sup>er</sup> juin 2003, des procédures de ratification du Protocole de Göteborg de 1999. Avec seulement quatre ratifications, le Protocole n'entrerait probablement pas en vigueur en 2004 comme cela avait été prévu à l'origine. Cela signifiait que le processus d'examen, auquel devait participer le Groupe de travail des questions techno-économiques, se déroulerait ultérieurement. Le Groupe d'experts aurait donc largement le temps de se pencher sur la mise à jour des annexes techniques au Protocole et de rendre compte non seulement de l'état actuel des techniques de réduction des émissions mais aussi des nouvelles technologies et des hypothèses pour l'avenir.

32. M<sup>me</sup> N. Allemand (CITEPA) a noté les difficultés rencontrées dans la validation des données techno-économiques fournies par les experts nationaux. Pour les Parties qui n'avaient pas répondu, il serait nécessaire de recourir aux valeurs par défaut dans une plus large mesure que ce qui avait été prévu à l'origine. La participation des milieux industriels faciliterait l'obtention d'un consensus sur les coûts et sur la représentation de chaque secteur, ainsi que sur les types d'installations de référence et les techniques de réduction des émissions applicables.

**B. Informations récentes sur les travaux du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac et du comité agriculture et nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions**

33. M. J. Webb a rappelé aux participants que les objectifs du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac étaient les suivants: continuer à réviser le Document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap.V); promouvoir l'utilisation du Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac (EB. AIR/WG.5/2001/7); examiner de manière plus approfondie les estimations des émissions d'ammoniac non agricoles, en collaboration avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation; améliorer la qualité des renseignements fournis sur les émissions d'ammoniac et les mesures effectuées; passer en revue, en collaboration avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, les stratégies de suivi de la réduction des émissions de composés azotés.

34. M. U. Daemmgen (Allemagne), Président du comité agriculture et nature de L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, a indiqué que le comité avait pour objectif de fournir des conseils et des renseignements techniques détaillés pour l'établissement d'inventaires nationaux des émissions en rapport avec l'agriculture et la nature. Les travaux en cours du comité étaient axés sur la mise à jour du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions dans l'atmosphère en ce qui concernait les facteurs d'émission, en particulier les chapitres 10 01 (cultures avec engrais) et 10 02 (cultures sans engrais), 10 04 (fermentation entérique), 10 05 (gestion du fumier: composés organiques), 10 06 (pesticides et chaux) et 10 09 (gestion du fumier: composés azotés). En raison d'une carence de contributions en nature, aucun progrès récent n'avait été accompli dans la mise à jour des informations concernant le brûlage des chaumes et les particules primaires.

35. Des experts nationaux du Danemark, de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni ont décrit les techniques de réduction des émissions d'ammoniac utilisées dans leur pays. Les interventions dont le texte est disponible pourront être consultées sur Internet aux adresses suivantes: [http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei\\_index.htm](http://www.citepa.org/forums/egtei/egtei_index.htm) et <http://www.unece.org/env/lrtap/wg/aa>.

### **C. Le secteur agricole dans le modèle RAINS**

36. M. Z. Klimont (CMEI) a présenté le modèle RAINS, notant qu'il était nécessaire d'améliorer les informations relatives à l'agriculture. Il a souligné que RAINS était fondé sur l'idée selon laquelle on ne pouvait réduire la pollution atmosphérique en Europe pour un coût raisonnable qu'en adoptant une approche intégrée tenant compte du développement économique, des projections de l'utilisation d'énergie, de la situation en matière de réduction des émissions, des technologies disponibles, des coûts et des processus à l'œuvre dans l'atmosphère ainsi que des informations relatives aux réactions de l'environnement exprimées par les charges et les niveaux critiques. Il a également souligné l'importance des travaux du Groupe d'experts des questions techno-économiques sur l'amélioration des données utilisées dans RAINS et a donné un aperçu de la structure du secteur agricole et des données nécessaires pour RAINS.

37. Plusieurs intervenants ont soulevé la question du coût de la réduction des émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture. M. Z. Klimont a donné une vue d'ensemble de la façon dont les coûts étaient calculés dans le modèle RAINS et a souligné qu'il importait d'examiner et de mettre à jour les données utilisées, en s'assurant particulièrement de la faisabilité de certaines mesures dans les petites exploitations et de la possibilité de transférer les estimations des coûts (investissements et frais d'exploitation) d'un pays à l'autre. M. M. Ryan (Royaume-Uni) a présenté un projet de méthode d'estimation des coûts des mesures de réduction des émissions dans l'agriculture et a introduit la notion d'«accessibilité», qui pouvait être déterminante pour de nombreux exploitants.

38. M. Klimont a indiqué que les principales caractéristiques des projections agricoles pour l'Union européenne étaient notamment les suivantes: diminution constante du cheptel laitier; augmentation de la production de viande de porc et d'œufs; baisse persistante de l'utilisation d'engrais minéraux azotés; nettes améliorations de la productivité. Pour les pays qui avaient adhéré, on constatait essentiellement une diminution supplémentaire des troupeaux, une légère reprise de la production de viande de porc et de volaille et une augmentation constante de l'utilisation d'engrais minéraux azotés depuis 1995. Le CMEI avait besoin de davantage de



renseignements sur l'utilisation des techniques de réduction des émissions dans le secteur agricole. En validant les communications en vertu de la Convention et de la Directive de la Communauté européenne fixant des plafonds d'émission nationaux, il effectuerait une comparaison entre activité et données d'émission, à partir des données historiques et projetées. En outre, le Centre thématique européen sur l'atmosphère et les changements climatiques était en train d'analyser les tendances et de combler les lacunes à l'aide des mêmes ensembles de données. Les résultats seraient présentés à l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions à sa prochaine réunion, à Varsovie (22-24 septembre 2003).

#### **D. Mesures proposées à la réunion commune**

39. Les participants à la réunion se sont félicités du travail accompli par le CMEI en vue de combler les lacunes statistiques et d'améliorer la qualité des renseignements fournis sur les émissions d'ammoniac et les mesures effectuées. Ils ont estimé qu'il fallait obtenir des renseignements plus détaillés sur les pratiques agricoles, y compris les locaux d'élevage et la gestion du fumier, et ont noté que le CMEI proposait de distribuer un questionnaire à certaines Parties. Celui-ci serait élaboré conjointement par le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac et le comité agriculture et nature de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, qui demanderaient aux Parties des renseignements de base sur l'agriculture et l'élevage tels que les rejets d'azote et de carbone et la taille des troupeaux.

40. Les participants à la réunion ont par ailleurs estimé qu'il était nécessaire d'organiser un atelier en vue d'aider les pays en transition à adopter des méthodes de réduction des émissions dans l'agriculture. Il pouvait se tenir au printemps de 2004, si un pays acceptait de l'accueillir. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen souhaiterait peut-être décider que cet atelier ait lieu à la place de la réunion annuelle du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac ou en plus de celle-ci.

41. La nécessité d'améliorer les inventaires des émissions d'ammoniac dans l'agriculture et dans les autres secteurs a été soulignée. Il a été suggéré que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions réserve une partie de l'ordre du jour de sa prochaine réunion à cette question.

-----